

Arrêté n°2024-41-CoST portant nomination du Jury d'admission M2 du Master SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTÉ, Mention PHYSIQUE, parcours Quantum Engineering au titre de l'année universitaire 2024-2025, Session2

Le directeur de l'École normale supérieure,

Vu le Code de l'éducation, notamment ses articles L612-6, L613-1, L712-2 et D911-31 ;

Vu le décret n° 2013-1140 du 9 décembre 2013 modifié relatif à l'École normale supérieure, notamment ses articles 3 et

Vu le décret n° 2016-672 du 25 mai 2016 modifié relatif au diplôme national de master ;

Vu le décret n° 2019-1130 du 5 novembre 2019 portant création de l'Université Paris sciences et lettres (Université PSL) approbation de ses statuts ;

Vu le décret du 12 mars 2022 portant nomination de M. Frédéric WORMS, directeur de l'École normale supérieure ;

Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 modifié relatif au cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, licence professionnelle et de Master ;

Vu l'arrêté du 5 juillet 2021 accordant l'Université Paris Sciences et Lettres (Université PSL) en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;

Vu la délégation de gestion de l'Université PSL à son établissement composante, l'École normale supérieure, pour la préparation de ce diplôme ;

Sur proposition du responsable de la mention, M. Giulio BIROLI

ARRÊTE

ARTICLE 1er : Sont nommés membres du Jury d'admission M2 du Master SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTÉ, Mention PHYSIQUE, parcours Quantum Engineering au titre de l'année universitaire 2024-2025, Session2

M. Carlo SITORI, Professeur des Universités à l'ENS
Mme Diana SERRANO, Chargée de Recherche à Chimie ParisTech
M. Nicolas BERGEAL, Professeur ESPCI
M. Jérôme LODEWYCK, Chargé de Recherche CNRS
M. Harold OLLIVIER, Chercheur à l'INRIA
M. Franck PEREIRA, Directeur de recherches au CNRS

ARTICLE 2 : M. Carlo SITORI est nommé président du jury.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté est porté à la connaissance des étudiants par voie de publication sur le site internet de l'École normale supérieure.

ARTICLE 4 : Le directeur de l'École normale supérieure et la directrice générale des services sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris le 13 mai 2024

Le directeur de l'École normale supérieure

Frédéric WORMS

A blue circular official stamp of the ENS (École normale supérieure) is placed over the signature. The stamp contains the text 'RÉPUBLIQUE FRANÇAISE' at the top, 'ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE' at the bottom, and 'ENS' in the center, with a small illustration of a building facade. The signature of Frédéric Worms is written in blue ink over the stamp.